

**Modalités d'inscription
Année scolaire 2026/2027
École PLANAY**

Sont concernés :

- Les enfants qui entrent en petite section de maternelle, soit les enfants nés en 2023,
- Les enfants qui entrent au CP,
- Les nouveaux arrivants sur la commune.

Conformément à la circulaire n 0 91-124 du 6 juin 1991, les inscriptions scolaires se font de la manière suivante :

- 1- Les parents doivent remplir la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire, celles-ci sont disponibles sur notre site : www.planay.com ou à l'accueil à la mairie. Elles sont à nous retourner (dûment complétées et signées par les deux responsables légaux) **jusqu'au 7 mai 2026** accompagnée des documents suivants :
 - Copie du livret de famille : page des parents et de l'enfant concerné par l'inscription ;
 - Copie du justificatif de domicile : facture de moins de 3 mois à l'adresse sur le Planay (de préférence eau ou électricité).
 - Cas des parents divorcés ou séparés : copie du jugement
 - Pour les nouveaux arrivants sur la commune : copie du certificat de radiation

Le retour des documents peut se faire :

- Par mail, à l'adresse suivante : mairie@planay.com
- A l'accueil de la mairie

! ATTENTION ! Les pages scannées doivent être complètes et lisibles. **(EVITER LES PHOTOS)**

A réception du **dossier complet**, un certificat de préinscription vous sera envoyé par mail.

- 2- Munis du certificat de préinscription, les parents doivent ensuite prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école et se présenter à l'école primaire pour les inscriptions définitives **à partir du 11 mai 2026**.

Rendez-vous à prendre par mail : ce.0730573b@ac-grenoble.fr ou par téléphone : **04.79.22.05.08**

L'inscription de l'enfant sera enregistrée sur présentation :

- - du certificat d'inscription délivrée par la mairie ;
- - du carnet de santé

Le Maire,

Damien CARRE

